

Mairie LE MAS



Compte-rendu du Conseil municipal du 25/02/2017

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le 25 février 2017 à 16h. Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Glenda Suquet qui a donné pouvoir à F.Lachenmaier et Aurelio Fino qui a donné pouvoir à T.Traversini. Un scrutin a eu lieu, Claire Dely a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire. Ils avaient été convoqués par écrit le 16/02/2017.

2017/DEL/06 : Dotation cantonale 2017

Le Maire La commune envisage de réaliser des travaux de voirie pour un montant de 73.636 euros HT et pourrait bénéficier d'une subvention de 46.458 euros représentant 63,21% du montant HT du projet dans le cadre de la dotation cantonale 2017.
VOTE A L'UNANIMITE

2017/DEL/07 : Projet Cœur de Village

Le Maire présente au Conseil municipal le projet Cœur de Village.

Le coût de réalisation de l'opération s'élève à 407.144,67 euros HT, le maire propose de demander une aide financière à l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local d'un montant de 167.685 euros représentant 41,18% de l'opération.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/DEL/08 : Subvention ADECM 2017

L'Association de Défense de l'Environnement (ADECM) a sollicité une subvention de la mairie par courrier en date du 14 février 2017. Le Maire précise que l'association est en charge de l'organisation de la fête locale. Les années précédentes, elle bénéficiait d'une subvention municipale de 500 euros à laquelle s'ajoutait une seconde subvention du même montant de la Communauté de Communes des Monts d'Azur. Avec la fusion, dans le cadre de l'attribution de compensation, la CAPG invite la commune à attribuer une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'association.

Le Maire propose donc que le conseil se prononce sur une subvention de 1.000 euros (A.M. Blanchard ne prend pas part au vote).

VOTE A L'UNANIMITE

2017/DEL/09 : Convention restauration scolaire 2017

Le Maire expose au conseil municipal que les enfants qui fréquentent les écoles de Saint-Auban et de Briançonnet prennent leur repas aux réfectoires aménagés dans chaque écoles. D'avril à juin 2017, les communes de Saint-Auban et Briançonnet envisagent d'acquiescer les repas auprès du prestataire SCOLAREST et de les faire livrer par LA POSTE pour un coût unitaire total de 7 euros. Le Maire propose que le conseil se prononce sur une prise en charge exceptionnelle de 3 euros par repas et par enfant (au lieu de 2,25 euros jusqu'à avril 2017). Il propose l'établissement d'une nouvelle convention pour la période d'avril à juin 2017 avec les mairies de Saint-Auban et/ou Briançonnet en charge de cette prestation, précisant qu'une nouvelle organisation devra être trouvée pour l'année scolaire 2017/2018. Il propose enfin que la commune du Mas participe à hauteur de 200 euros à l'acquisition d'un four par la commune de Saint-Auban.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/DEL/10 : Demande de subvention MASTIVAL 2017

Le Maire présente au Conseil la création d'un festival de musique dont la programmation annuelle sera placée sous la direction de Claire Dely. Ce rendez-vous culturel intitulé MASTIVAL comprendra des rencontres artistiques, des concerts ou toute autre opération événementielle autour du thème de la musique.

Pour lancer cette nouvelle initiative, le Maire propose de programmer 2 grandes soirées avec : la compagnie DANG DHANG composé d'une comédienne (Armelle Gouget) et 2 musiciens (Malcy Gouget et Tristan Dely) le 26 juillet 2017 et l'ensemble ZELENGA composé de 5 musiciens (Cyril Ciabaud, Romain Curt, Chloé Kieken, Myrrha Principiano, Héloïse Dely), le 4 août prochain. Le coût des prestations est estimé à 4.325 euros. M. le Maire propose de demander une subvention exceptionnelle au Conseil départemental d'un montant de 3.460 euros pour permettre la réalisation de ces soirées. Claire Dely proposera ensuite une programmation complète pour la saison 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

2017/DEL/11 : Mise à disposition de locaux

Le Maire informe le Conseil qu'en date du 5 février 2017, l'association Monts d'Azur Culture a sollicité une mise à disposition de locaux pour l'installation dans la commune d'un café culturel associatif répondant ainsi au souhait des élus de conjuguer l'enjeu de maintenir le dernier commerce du Mas avec une vocation d'animation locale. Le café associatif est un espace « tendance », dédié à la coopération comme à l'innovation sociale et économique créateur à terme d'un véritable rituel social. C'est un concept qui se développe très rapidement dans le milieu rural car il mêle l'activité commerciale d'un café de village à une programmation culturelle associative.

-Le Mas est connu (voir reconnu) pour la qualité de ses événements culturels (organisation de concerts, rencontres littéraires ou théâtrales, expositions, projet de création d'un centre culturel intercommunal,...)

-La commune souhaite ouvrir un lieu d'animation pour les Massois ouvert en journée,

-Ce lieu doit être aussi un endroit proposé aux visiteurs de passage,

-Il convient de proposer une petite restauration mais aussi des prestations originales qui ferait de ce lieu une référence locale, voire départementale.

La commune inscrit ce projet dans le cadre de sa stratégie de développement touristique et économique.

L'association Monts d'Azur Culture propose de valoriser la culture comme élément de développement économique et de lien social, amplifier le rayonnement culturel du haut-pays grassois.

Pour cela, elle organise des opérations événementielles du niveau local au niveau international, gère des lieux culturels (y compris café-théâtre, bistrot culturel, galerie d'exposition, cinéma), crée, produit et diffuse des œuvres artistiques.

La commune et l'association possèdent des objectifs similaires et souhaitent donc accompagner leurs démarches respectives par la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un local municipal favorisant le développement des activités de l'association.

Le Maire propose la signature d'une convention de mise à disposition du local situé au 32 route d'Aiglun d'une contenance de 241m² comprenant local, terrasse et 4 chambres, pour une durée de 2 ans avec reconduction tacite et un loyer de 300 euros par mois, selon le modèle annexé à la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

Le Conseil municipal s'est terminé à 16h30.

Le Maire,

Fabrice Lachenmaier